

**Conférence syndicale au centre de formation BZO près de Francfort revendique l'élimination du travail des enfants et un label social dans un secteur du cacao et de la chocolaterie durable**

Près de 100 délégués de 21 syndicats provenant de 14 pays se sont réunis à Oberjosbach, près de Francfort, dans le cadre d'une Conférence Syndicale Européenne afin de développer le réseau syndical "cocoanut.eu" dans le secteur du cacao et de la chocolaterie. Ce projet de réseau est promu par la Commission Européenne et mis en oeuvre en collaboration avec le cabinet wmp consult et foodworld R&C. Des ateliers de travail supplémentaires ainsi qu'un site web commun sont prévus pour soutenir une coopération durable au-delà des frontières entre les pays et les entreprises. Agissant sous l'égide de l'EFFAT et sous la direction du syndicat allemand de l'alimentation NGG, les partenaires du projet sont les syndicats fnv (NL), ACV (B), ABVV (B), Pro-Ge (A), Unite (UK), CFDT (F), et Solidarnosc (PL). Des syndicalistes de l'Espagne, la Croatie, l'Italie, Malte, la Lituanie, la Turquie et la Norvège ont également participé à la conférence.

A côté de la création du réseau cocanet.eu, la conférence a débattu des conditions de travail en Europe et de la durabilité de l'ensemble de la filière du cacao. Les participants de la conférence ont travaillé sur une définition syndicale du concept de la "durabilité" dans le secteur du cacao et du chocolat en intégrant les dimensions écologiques, économiques et sociales dans la filière toute entière, de la culture du cacao à la production du chocolat. Pour les syndicalistes, cela implique des conditions de vie acceptables pour tous les acteurs de la filières dans un environnement durable. Ces questions ont fait l'objet de conférences, d'ateliers, de films présentés et de discussions auxquelles ont participé des organisations non-gouvernementales et des représentants des employeurs.

Le 17 septembre 2010, en conclusion de cette conférence de trois jours, les participants adoptent la déclaration suivante:

- Le travail des enfants dans la production du cacao doit enfin être éliminé une fois pour toutes. Il y a déjà plusieurs années que de nombreux pays producteurs et les pays européens dotés d'une industrie de transformation du cacao ont ratifié la Convention n° 182 sur l'interdiction du travail des enfants, adoptée le 19.11.2000 par l'OIT. Elle doit enfin être appliquée intégralement dans la réalité.
- L'assistance et la qualification de la population dans les pays producteurs en matière de la qualité du sol et des plantes et de l'emploi de pesticides est une mesure écologique qui a un impact durable au niveau mondial.
- L'OCDE a élaboré des lignes directrices au sujet de la responsabilité des sociétés multinationales - une responsabilité qui s'étend également aux fournisseurs. Cette responsabilité doit être assumée. Or, les petites et moyennes entreprises européennes ont aussi leur part de responsabilité.
- Des prix équitables pour les cultivateurs de cacao peuvent contribuer à lutter contre la spéculation financière dans le secteur du cacao. Des prix équitables peuvent ainsi stabiliser le secteur des matières premières à plus long terme et garantir une meilleure sécurité économique aux entreprises du secteur du chocolat. Ainsi, la sécurité des emplois en Europe serait également améliorée.
- Le travail précaire qui pénalise les salariés existe également à l'autre bout de la chaîne de production, dans l'industrie européenne du chocolat, sous forme de travail intérimaire, de contrats d'entreprise, de contrats à durée déterminée et de bas salaires. Ici aussi, les syndicats représentés revendiquent des emplois équitables et des normes sociales minimales, ce qui devrait être certifié par un label social.
- Les syndicats souhaitent renforcer leur coopération avec les ONG et d'autres acteurs dans le cadre d'un réseau en faveur d'une meilleure sécurité sociale, écologique et économique pour l'ensemble de la filière, de la fève de cacao au chocolat. Une feuille de route pour la coopération future est mise au point.